

1. *Débitrice:* **Au Naturel SA**, rue Caroline 2,
1003 **Lausanne**

2. *Remarques:* A vous tous tiers intéressés
Par décision du 26 août 2003, communiquée ce même jour,
le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne
accorde à la société Au Naturel SA, un sursis provisoire
jusqu'au 27 octobre 2003, dit que les poursuites contre la
société requérante sont suspendues et qu'aucune poursuite
ne peut plus être exercée pendant la durée du sursis provi-
soire, et désigne un commissaire provisoire en la personne
de l'agent d'affaires breveté Pascal Stouder, Case postale
3847, 1002 Lausanne.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne

(01160232)